

PARTENAIRES



CONTACTS

CPCA Centre NA

D^r C. BERGEY

cbergey@ch-perrens.fr

D^r F. COCHEZ

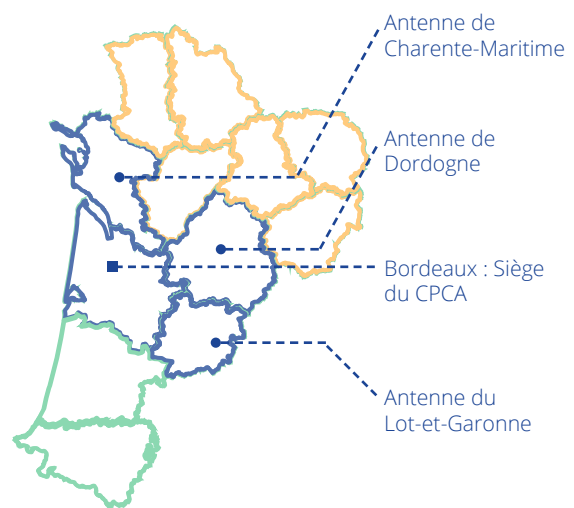
fcochez@ch-perrens.fr

M^{me} S. BODIN FERRE :

sandra.bodinferre@groupe-sos.org



09 77 38 98 70 (9h - 17h30)



CPCA

CENTRE NOUVELLE AQUITAINE

Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales



CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES



À QUI LE CPCA S'ADRESSE-T-IL ?



Auteurs présumés placés sous contrôle judiciaire



Auteurs présumés bénéficiant d'alternatives aux poursuites



Auteurs condamnés à une peine en milieu ouvert ou bénéficiant d'un aménagement de peine



Auteurs en démarche volontaire

OBJECTIFS

- 1 Mise en place sur Bordeaux d'un **centre de prise en charge** sanitaire et sociale, destiné aux auteurs de violences conjugales de la Gironde, qu'ils soient en démarche volontaire, en alternative aux poursuites, en contrôle judiciaire ou condamnés à une courte peine en milieu ouvert.
- 2 Valoriser et développer les **compétences locales existantes** dans chacun des départements suivants : Charente-Maritime, Dordogne, Gironde et Lot-et-Garonne.
- 3 Promouvoir des actions de **recherche pluridisciplinaire** sur cette thématique, reposant notamment sur une cohorte régionale des Auteurs de Violences Conjugales.
- 4 Favoriser à terme une **dynamique régionale forte** pour la prise en charge globale des violences faites aux personnes.

PRISE EN CHARGE

Le parcours proposé dans le cadre du CPCA veille à concilier les obligations judiciaires éventuelles avec le projet personne de chaque usager. Il comporte un module socle, commun à l'ensemble des usagers ; et des modules complémentaires spécifiques aux besoins de chacun.

